



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 13/04/2026

OBJET : Election des membres de la Commission de Délégation de Services Publics

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 29

Date convocation : 03/04/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 13 avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEME, Virginie ETOURNEAU, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Marie-Pierre PELISSE, William FOULETIER, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Denis CADORET, Violette DECHANET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE

Procurations :

Linda BEGGUI donne procuration à Nathalie HERAUD

Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE donne procuration à Pierre REBUT

Eric FRÉBET donne procuration à Carine RANSEAU

Roseline MHARI AGOURRAME donne procuration à Luc FERJULE

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

Par délibération 021/2026, il a été rappelé les règles de composition de la CDSP :

- L'autorité habilité à signer les délégations de service public, ou son représentant désigné par arrêté, président de la CDSP
- 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que 5 membres suppléants.

Conformément aux modalités définies par la délibération 021/2026, une liste a été déposée dans les délais indiqués, constituée à la représentation proportionnelle au plus fort reste, avant le 01 avril 12h.

La liste suivante a été déposée :

Titulaires : Xavier FELIX, Liliane BLAISE, Max DURMARQUE, Nathalie HERAUD, François GONDELMANN

Suppléants : Luc FERJULE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Karim MOYENIN-OUARDI, Mylène DELEGLISE



Il est précisé que les suppléants ont vocation à remplacer temporairement les membres titulaires de la CDSP. En cas d'absence d'un des membres titulaires de la CDSP, il est fait appel à l'un des membres suppléants élus.

Un membre de la CDSP définitivement empêché est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste dans l'ordre de la liste, qui est alors titularisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) DECIDE de ne pas procéder au vote à scrutin secret

2°) ELIT comme membres titulaires de la CDSP Xavier FELIX, Liliane BLAISE, Max DURMARQUE, Nathalie HERAUD, François GONDELMANN et comme membres suppléants Luc FERJULE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Karim MOYENIN-OUARDI, Mylène DELEGLISE

3°) DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND